

Procès-verbal

Réunion Du Conseil Municipal de la commune

D'USSON EN FOREZ

Séance du lundi 21 novembre à 20 heures 30

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 9

Etaient présents : Mr BEAL Hervé - Josette FOLLEAT - Mr GALLON Maurice - RIVAL Nelly - DELORME Daniel - BRIAND Serge - ~~MAILLET-BERT Pascale~~ - CHATAING Patrick - DAURELLE Tony - ~~BONNEVAUX Vincent~~ - SIBAUD-BUSSAC Laëtitia - ~~JOUMARD-DESALCES Sandrine~~ - MOUTON JérémY

Absents excusés : -Jérémy MOUTON

Absents avec pouvoir : MAILLET-BERT Pascale à RIVAL Nelly - BONNEVAUX Vincent à DAURELLE Tony - PITAVY Agnès à GALLON Maurice - JOUMARD-DESALCES Sandrine à DELORME Daniel - PAULET Nadine à CHATAING Patrick

1 – Approbation PV précédente réunion

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2 – Approbation convention de reversement de la taxe d'aménagement

Monsieur le Maire présente au conseil la convention fixant les conditions de reversement de la taxe d'aménagement à savoir 25 % à LOIRE forez agglomération et 75 % restant à la commune. Loire Forez s'engage à créer un fond de concours permettant de financer le développement économique des zones artisanales à concurrence de 60 % et participer à hauteur de 40 % au soutien à l'investissement des communes

Après délibération, le conseil à l'unanimité approuve la convention fixant les conditions de reversement de la taxe d'aménagement et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire

3 – CONVENTION AVEC LFA pour le fonctionnement des médiathèques

Monsieur le Maire présente au conseil la convention pour le fonctionnement de la médiathèque :

- LOIRE forez met à disposition un logiciel de gestion de prêt, assure la mutualisation de tous les fonds, l'accompagnement des équipes, la coordination et la mise en œuvre des projets culturels, verse annuellement une allocation pour les fonds collectés
- La commune met à disposition le local qu'elle entretient, du personnel bénévole ou salarié. Elle assure l'achat et la maintenance des postes informatiques, vote un budget pour le petit matériel et le mobilier. Elle adhère au réseau COPERNIC développé par LFA.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve la convention avec LFA pour la gestion de la médiathèque et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire

4 - Assurances : convention de groupement de commandes

Monsieur Maire présente au conseil la convention avec Loire Forez agglomération en vue de la création d'un groupement de commandes pour la mise en concurrence des marchés d'assurances. Après délibération et à la majorité de ses membres le conseil approuve la constitution d'un groupement de commandes avec Loire Forez Agglomération pour passer les marchés d'assurances et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

5 – Assurance juridique contrat groupe avec l'AMF

Monsieur le maire rappelle que suite à la nouvelle consultation lancée par l'association des maires de France pour la protection juridique des élus, la compagnie retenue est GROUPAMA à compter du 1^{ER} janvier 2023 et pour un tarif annuel de 300 €. Après délibération et à l'unanimité, le conseil émet un avis favorable à la décision de l'AMF et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire

6 Décision modificative – Budget M 57 : DM N°3

Monsieur le Maire présente au conseil la décision modificative n°3

Désignation	dépenses		recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6068-Fournitures non stockés	200.00€	0.00€	0.00€	0.00 €
Total D011 : charges à	200.00€	0.00€	0.00€	0.00 €
D7398 : Reversement, restitution et prélèvement divers	0.00€	200.00 €	0.00€	0.00€
Total D 014	0.00 €	200.00 €	0.00€	0.00 €
Total fonctionnement	200.00 €	200.00 €	0.00€	0.00 €
Total Général	0.00 €		0.00€	

Après délibération, le conseil, à l'unanimité approuve la DM N° 3 et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

7 BONS CADEAUX – Noël 2022

Monsieur le Maire propose au conseil de renouveler la distribution de bons cadeaux à l'ensemble du personnel communal pour cette fin d'année.

Après délibération et à l'unanimité le conseil décide de reconduire la remise de bons cadeaux d'un montant de 70 € au personnel communal et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

8 Renouvellement contrats vacataires

Monsieur le Maire propose au conseil de renouveler l'ensemble des contrats vacataires aux mêmes conditions que les années précédentes.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil décide de renouveler les contrats vacataires, à savoir :

- Bascule : 150 € pour l'année
- Camping : 1 500 € brut + 12 € par ticket
- Lave-linge : 120 €
- Tennis : 1 € par ticket
- Marché et vogue : 45 € par vacation (une vacation correspond à une semaine de gestion)
- Musée : base du SMIC en vigueur, majoré de 25% pour les vacances effectuées les samedis, dimanches et jours fériés)

9 Requalification entrée nord-approbation de l'avant- projet

Monsieur le maire présente au conseil le nouveau chiffrage revu par le maître d'œuvre suite à l'inflation.

Coût estimatif actualisé des travaux : 602 852.50 € HT (+20 %)

Coût global de l'opération : 643 536.15 €, honoraires et frais divers inclus)

Après délibération et à l'unanimité, le conseil décide d'approuver l'avant-projet, s'engage à réserver les crédits nécessaires et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

10 Requalification entrée nord-approbation avenant n°1 à la convention de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire propose un réajustement de la rémunération du maître d'œuvre en raison de l'importance de la majoration due à l'augmentation du montant de l'opération comme prévu dans l'article 11 de la convention. Il rappelle à l'assemblée que le projet a été approuvé par délibération du conseil municipal pour un montant de 602 852.50 €

Pourcentage de rémunération 5.52 %

L'équipe de maîtrise d'œuvre propose de ramener le forfait de rémunération à 5.12 % qui porterait le forfait de rémunération à 30 866.05 € (+8 786.05 €).

Après délibération et à l'unanimité, le conseil décide d'approuver l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre signé avec SICC VRD, s'engage à réserver les crédits nécessaires et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette

affaire.

11 - Requalification entrée nord – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS Loire Forez Agglomération

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Loire Forez Agglomération a mis en place des fonds de concours à destination des communes afin de soutenir leurs investissements. Chaque commune peut bénéficier d'une aide de 300 000 €. Il propose de demander ce fond de concours pour la requalification de l'entrée nord dont le montant des travaux est estimé à 643 536.15 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil décide de solliciter un fond de concours d'un montant de 300 000 € pour la requalification de l'entrée nord (Grangeneuve) et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

12 - Requalification entrée nord – Demande de subvention DETR

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention au titre de la DETR, dotation d'équipement des territoires ruraux dans le cadre de la requalification de l'entrée nord du bourg. Cette opération d'un coût estimé à 643 536.15 € a pour but la mise en sécurité de ce secteur et permettra aussi un aménagement paysager et la création d'une liaison douce.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil décide de solliciter une subvention au titre de la DETR pour la requalification de l'entrée nord (Grangeneuve) et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

13 - Subvention voyages scolaires

Monsieur le Maire présente au conseil la demande de subvention du Sou des écoles pour financer le voyage scolaire de quatre jours des deux classes de primaires d'un coût de 12 671.91 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil décide d'accorder au sous des écoles une subvention de 4 140 € et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

14 - CENTRE DE Gestion – Renouvellement de la convention relative à l'établissement des dossiers retraite CNRACL 2023-2026

Monsieur le Maire fait savoir au conseil que le centre de gestion se propose d'aider les communes pour l'établissement des dossiers de retraite auprès de la CNRACL et communique le coût de ces interventions.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil décide de signer la convention avec le centre de gestion pour l'aide apportée lors du dépôt des dossiers de demande de retraite auprès de la CNRACL et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

15- BATIMENT SPORT NATURE - APPROBATION APS

Monsieur le maire présente à l'assemblée l'avant-projet sommaire établi par le cabinet d'architecture TASSIN pour un coût de 330 000 € HT.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve l'avant-projet de dossier bâtiment sport nature au plan d'eau pour un montant de 330 000 € HT et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

16- BATIMENT SPORT NATURE – Subvention enveloppe territorialisée 2023

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet de création d'un bâtiment d'accueil sport nature au plan d'eau est susceptible de bénéficier d'une subvention du département dans le cadre des enveloppes territorialisées. Le montant des travaux est estimé à 330 000 € HT ; le coût global (honoraires compris) à 397 000 € HT.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil sollicite l'octroi d'une subvention dans le cadre des enveloppes territorialisées 2023 et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

17 Questions diverses

LE MAIRE

H.BEAL

